

Le ROSEAU des CAA



Réseau

Occitanie Ouest

Soutenant les

Expériences

Autour des

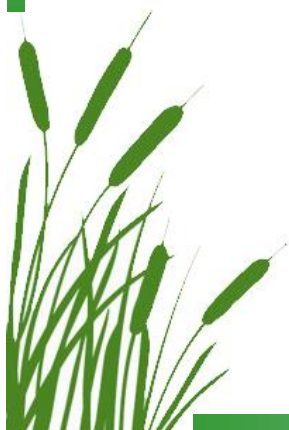
Communications Alternatives et Améliorées

CHARTRE 2021

Equipe Relais Handicaps Rares Midi-Pyrénées



Centre d'Education Spécialisée
pour Déficients Visuels



Le ROSEAU des CAA



Contexte

Depuis 2019, une dynamique régionale a été lancée sur la thématique des **Communications Alternatives et Améliorées (CAA)**. L'ERHR a ainsi proposé de multiples sessions de sensibilisation et d'échanges déployées sur la région puis en visioconférence. En 2021, des concertations ont été initiées avec les équipes de direction d'établissements et services médico-sociaux en préalable au lancement du réseau.

Au-delà des repères partagés, la mise en œuvre des CAA doit pouvoir s'appuyer sur un travail d'équipe dans **chaque établissement/service**, mais aussi dans chaque environnement de vie des personnes concernées, d'où l'importance d'associer également les services à domicile.

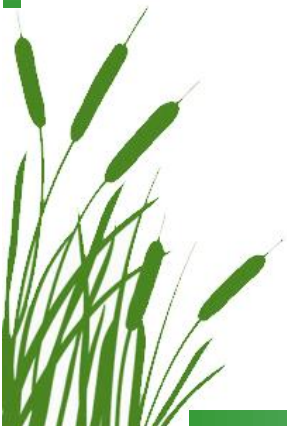
La formation et l'engagement durable des professionnels et aidants familiaux est un point de départ. Mais l'accompagnement aux CAA peut difficilement se conduire de manière isolée, sans aide extérieure ni soutien.

D'où ce réseau, le « **ROSEAU des CAA** » que l'ERHR propose d'impulser, qui n'a de sens que **par et pour ses membres**.

Les objectifs de départ sont clairement posés et partagés :

- Rassembler les professionnels et aidants familiaux concernés et impliqués autour des CAA
- Partager des réflexions thématiques, des apports méthodologiques et « pratico-pratiques »
- Permettre des analyses croisées de pratiques, d'expériences, d'outils
- Partager les informations et les ressources existantes, voire les outils, matériels et supports
- S'entraider pour imaginer des solutions, adapter les accompagnements et les environnements de vie
- Pouvoir identifier et remonter des besoins spécifiques (le Comité Interministériel du Handicap du 5 juillet 2021 indique à ce sujet l'intérêt des CAA et le projet de pôles ressources dans les territoires)

La présente charte précise les principes partagés et les engagements des membres du réseau.





Principes partagés

La communication est un **besoin humain fondamental**. Et notamment face à des situations de handicap complexe et/ou à la prévention des troubles du comportement. Il n'existe **pas de pré-requis** (cognitif, comportemental, linguistique ou sensori-moteur), **ni de limite d'âge** pour apprendre à communiquer.

La CAA s'inscrit dans une **approche multimodale** (expressions et gestes, vocalisations, signes ou codes, pointages ou balayages...). En tant que supports à la communication, les outils de CAA doivent être appropriés selon les **capacités** (motrices, sensorielles, cognitives...) et le **potentiel d'apprentissage** de la personne.

L'apprentissage passe par un « bain de langage » et la personne doit être entourée d'utilisateurs de ce langage dans le contexte familial, médico-social et sanitaire. La question du **temps** et de **l'environnement** (matériel et humain) est primordiale.

« La Communication Alternative et Améliorée recouvre l'ensemble des moyens humains et matériels permettant de communiquer autrement (ou plus efficacement) qu'avec les modes habituels et naturels, si ces derniers sont altérés ou absents. Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif » (Elisabeth Cataix-Nègre, Communiquer Autrement)

*« L'objectif de la CAA est de permettre **d'exprimer ce que l'on veut, quand on veut, à qui l'on veut, de façon intelligible et efficace.** » (Mathilde Suc-Mella, Petit Guide de la CAA, CAApables)*

*« Plus que des techniques, la CAA c'est une **philosophie, une façon de penser, une conviction** que chacun peut communiquer pour peu qu'on lui trouve les outils adaptés. » (Pascale Gracia, Comautrement)*

La mise en œuvre de la CAA est **l'affaire de tous**.

Elle demande de la **patience** et de la **constance**, de la **conviction** et de la **cohérence**.





Engagements des membres du réseau

En interne :

Inscrire la CAA dans le **projet d'établissement**, parmi les axes essentiels de développement et d'accompagnement

Mettre en place des supports adaptés de « **communication universelle** » dans l'ensemble des lieux de vie

Inscrire la question de la communication au cœur de l'accueil de chaque personne et de son **projet individualisé**

S'assurer de la **diffusion** et de **l'application** des modes de communications individualisés dans l'environnement de vie

S'assurer de la cohérence et de la coordination avec les **familles** et autres proches aidants concernés

Prévoir régulièrement des **temps de formation** et de **coordination interne** autour des CAA et des outils

Identifier en interne des **personnes ressources** sur ces questions, interlocuteurs internes et externes sur cette thématique

Avec les partenaires du réseau :

Solliciter les personnes ressources CAA d'autres établissements du territoire en cas de besoin

Être **soi-même ressource** CAA pour les professionnels d'autres établissements ou services du territoire

Contribuer au **partage** d'outils et de ressources, au retour d'expériences pratiques

S'impliquer dans l'animation de temps d'**échanges** entre partenaires de proximité

Participer aux **journées** régionales coordonnées par l'ERHR-MP (en présentiel ou en visioconférence)

S'engager à favoriser la **participation** des professionnels et des familles à tous ces temps d'échanges

